

Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Notaire HERMET, Saint Chély d'Apcher, 3E15043, AD Lozère, janvier à juillet 1664, relevé de M. Claude GUERRIER

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030194	1664/02/19	CM	Blavignac Bacon l'Eglise	ALBARET Vidal MOURGUE Françoise	Vidal ALBARET de la Vayssaire, fils d'Etienne et de + Agnès PICHON d'une part et Françoise MOURGUE de Plagnes, fille de Jean et d'Antoinette PELEGRY d'autre. Le dit Etienne ALBARET remet à son fils l'entière hérédité de la dite + Agnès PICHON suite à son testament du 28/02/1652 par Me BROS, deplus il fait donation à son fils de la moitié de tous ses biens. Les dits Jean MOURGUE et Antoinette PELEGRY avec Mathieu MOURGUE leur fils, constitue dot à la future de 360l., une vache pleine, 4 brebis, une robe, une couverture, 2 linceuls.....	signé (V) ALBARET
1030432	1664/09/25	Acc.	Termes	ALHIER Pierre ASTRUC Hélix	Accord est trouvé entre Pierre ALHIER comme fils et héritier d'autre + Pierre ALHIER et Hélix ASTRUC vve et héritière de Pierre BESSEIRE et femme de Mathieu BOUDOLIN de Fenestre, pour mettre fin au procès entre eux concernant la vente casuelle faite le 14/10/1646 au dit + Pierre ALHIER d'un pré par + Jean et Pierre BESSEIRE père et fils	
1030341	1664/07/08	CM	Le Malzieu La Fage St Julien	AMARGIER Louis, blanchisseur MOURGUE Agnès	Louis AMARGIER fils de Jean AMARGIER, Me tisserand, et d'Hélix BOUSCHET d'une part et Agnès MOURGUE d'Albuges fille de Jean et de Lucretse BESSIERE d'autre. Les dits Jean MOURGUE et Lucretse BESSIERE avec autre Jean MOURGUE leur fils, ont constitué dot à la dite Agnès de 550l., 3 robes, une couverture, 2 linceuls, une vache pleine..... Autre Jean MOURGUE second du nom donne à sa soeur 3 brebis. Les dits Jean AMARGIER et Hélix BOUSCHET font donation à leur fils de la moitié de tous leurs biens sous réserve de vivre ensemble.	signé J. AMARGIER
1030253	1664/05/01	Q	St Chély d'Apcher	AMOUROUX André VIGAN Françoise	André AMOUROUX confesse avoir reçu de Françoise VIGAN héritière de + Marguerite VIGAN sa sœur et par les mains d'Isabeau VIGAN son autre sœur, 22l. en déduction de la somme au contrat d'accord entre le dit AMOUROUX et la dite + Marguerite VIGAN.	
1030277	1664/05/18	Q	St Pierre le Vieux (Cineyrac)	BATIFOL Jean THOZERY Vidal	Jean BATIFOL confesse avoir reçu de Vidal THOZERY 34l. que ce dernier s'est chargé de payer dans le contrat de vente du 01/12/1661 entre lui et Jean RUAT du dot lieu.	

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030213	1664/03/25	Acc.	Rimeize Chauchailles	BERTHUY Denis HUGUET Jean	Pour mettre fin à procès pendant il y a accord entre Denis BERTHUY et Jean HUGUET de Chauchalette concernant le paiement de la vente faite par le dit BERTHUY au dit HUGUET d'une paire de taureaux.	
1030214	1664/03/28	Q	St Chély d'Apcher	BES Jean, tanneur CHALVET Jean Baptiste, prêtre	Jean BERC confirme avoir fait cession à Me Jean Baptiste CHALVET prieur de St Chély, sur Jean SALVANG d'Albaret le Comtal du revenu de 600l. que le dit SALVANG doit à Agnès VALADIER femme du dit BERC dont + Me Pierre SALVANG vivant prieur d'Arzenc lui avait fait donation pour 3 années.	signé : BES, CHALVET
1030409	1664/09/09	Acc.	St Chély d'Apcher	BLANC Jeanne GALIN Marguerite	Antoine GALIN est décédé à Anduze à la Pentecôte dernier, ab intestat laissant pour lui succéder Marguerite GALIN femme de Jean PAGES sa sœur germaine pour une moitié et ses neveux André, Etienne et Jean GALIN enfants de + Jean GALIN pour l'autre moitié. Accord est trouvé entre Jeanne BLANC vve du dit Jean GALIN et administratrice des biens de ses enfants et la dite Marguerite GALIN pour le partages des biens du dit + Antoine GALIN	mention de Charlotte JALQUET tante du dit + Antoine GALIN
1030429	1664/09/25	Acc.	Termes (Fenestre)	BOISSONNADE Marguerite ASTRUC Hélix	Accord est trouvé entre Marguerite BOISSONNADE vve de Vidal PECOUL et Hélix ASTRUC vve et héritière de Pierre BESSEIRE et femme de Mathieu BOUDOLIN de Fenestre, pour mettre fin au procès entre eux concernant l'obligation de 391l. que + Pierre BESSEIRE à reconnu au dit + Vidal PECOUL devant moi notaire	
1030347	1664/07/07		La Fage St Julien St bChély d'Apcher	BONNAFE Antoine et Antoine MICHEL (de) Vitalis	Antoine et autre Antoine BONNAFE Tourrandou, père et fils de la Fouillarade confessent tenir à titre de précaire de me Vitalis de MICHEL bailly des terres d'Apcher un nombreux cheptel, paires de bœuf, jument, vaches...) et d'autre bestiaux qu'ils tenaient de l'arrentement de la métairie de Lacham dont ils étaient rentiers depuis plusieurs années. Après comptes faits les dits BONNAFE doivent au Sieur de MICHEM 1834l., 92 cestiers et 4 cartons de blé qu'ils s'engagent à payer et livrer selon un échéancier.	signé MICHEL
1030220	1664/04/03	Q	St Chély d'Apcher Les Bessons	BONNAFE Antoinette et MOURGUE Catherine THIEULON Pierre	Antoinette BONNAFE et Catherine MOURGUE mère et fille confessent avoir reçu de Pierre THIEULON de Veyres 67l.5s. en déduction de la vente du 22/10/1655.	

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030245	1664/04/30	Acc.	St Chély d'Apcher	BONNAFE Jean BONNAFE Françoise	Accord est trouvé entre Jean et Françoise BONNAFE fils et fille de + Mathieu BONNAFE et de + Jeanne BUFIER concernant les legs fait à la dite Françoise par ses + père et mère en leur testament du 09/11/1660 par Me RAOUL. Le dit Jean héritier cède à sa soeur l'étage bas de la maison sise au faubourg inférieur au delà du pont des Cordeliers.	
1030418	1664/09/15	Q	St Chély d'Apcher Termes	BONNET Anne PAGES Guicharnal	Anne BONNET vve de Sieur Jacques de MICHEL confesse avoir reçu de Guicharnal PAGES fils de + Jean de Berc 23l. Que le dit PAGES était chargé de lui payer en l'acquit de Jean DURANT son beau-frère suite au contrat du 04/08/1664.	signé A. BONNET
1030365	1664/07/31	Acc.	St Chély d'Apcher	BONNET Anne PLANHES Antoine	Anne BONNET vve de Sieur Jacques de MICHEL confesse avoir été payée et satisfaire par Antoine PLANHES de la Bessière fils de + Jean, par les derniers paiements faits pour l'affermage de la métairie de Granigoule (?). Après comptes fait restent dues à la dite BONNET 60l. que le dit PLANHES s'engage à payer. De plus Antoine PLANHES devant rendre la métairie et Jean TEYSSÉDRE de Trémouloux s'étant engagé à la reprendre accord est fait entre les deux pour un partage de divers frais.	
1030331	1664/06/29	C.M.	Les Bessons St Chély D'Apcher	BOUCHARENC Pierre SALGUES Marie	Pierre BOUCHARENC de Beyres fils de + Antoine BOUCHARENC Clergue et de Delphine GARNIER, assisté de Pierre BOUCHARENC son oncle de Beyres, d'une part et Marie SALGUES de Civergol fille de + Jean maçon et de Catherine GALABERT assistée de Me Antoine GRAND marchand d'autre. La dite SALGUES s'est constituée dot de tous ses biens et droits	signé GRAN
1030311	1664/06/18		La Fage St Julien (Recoules)	BOULET Isabeau BOULET Jean	Isabeau BOULET déclare à Jean BOULET son frère que comme ayant charge de Guiot BOULET leur frère, que le dit Jean Boulet lui baille 6 cestiers de blé dūs pat le dit Guiot suite à obligation.	
1030312	1664/06/20	Acc.	St Chély d'Apcher	BRASSAC Antoine, marchand BRASSAC Jean	pour mettre fin à procès pendant il y a accord,entre Antoine et Jean BRASSAC concernant le paiement au dit Jean BRASSAC de ce qui lui est dû par le testament de son + père du 10/05/1650 par moi notaire et en particulier le leg fait de 300l.	signé : BRASSAC, BRASSAC

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030333	1664/06/30	Acc.	St Chély d'Apcher	BRUGEIRON Philippe, marchand GIRARD Delphine	Il y a accord entre Me Philippe BRUGEIRON comme ayant droit de + Isabeau GIRARD sa belle-mère et Delphine GIRARD sa tante, vve de Me Antoine POUGET marchand, pour mettre fin aux litiges entre-eux concernant le partage des biens de + Laurent GIRARD père (de Delphine et Isabeau), le leg fait à Anne CORRIER femme du dit BRUGEIRON par le dit + laurent GIRARD son ayeul, les frais engagés pour l'entretien d'une boutique appartenant à la dite Delphine....	signé BRUGEIRON
1030248	1664/05/01	Cod.	St Chély d'Apcher	CAZALEDES Etienne, notaire	Me CAZALEDES se souvenant du testament fait devant Me RAOUL, en augment des legs qu'il a fait, donne à Anne et Jeanne CAZALEDES ses filles, à chacune 200l., soit 500l. à chacune avec le précédent leg; de même il donne à Gilbert CAZALEDES son fils 50l. d'augment soit au total 150l.; confirme Marguerite CAZALEDES sa fille ainée son H.U. Suivent plusieurs déclaration du dit Me CAZALEDES.	mention de Charles CAZALEDES époux de + Claude OLIVER, fils ainé du dit Etienne signé CAZALEDES
1030402	1664/09/08	Acc.	St Chély d'Apcher	CHABERT Antoine, cardeur CHASTANG Raymond, cardeur	accord est trouvé entre me Antoine CHABERT et Raymond CHASTANG en son nom et celui de Jean CHASTANG son fils, beau-père et beau-fils, concernant le paiement de la dot constituée à + Anne CHABERT par le dit Antoine et Marguerite GALAZ ses père et mère en son C.M. du 04/02/1657 par moi notaire.	signé : CHABERT, CHASTANG
1030359	1664/07/19	Q	Termes (Berc)	CHALVET Antoine, maçon PAGES Guichalnal	Antoine CHALVET confesse avoir reçu de Guicharnal PAGES fils de + Jean 120l. pour même somme dont Jean DURANT beau-frère du dit PAGES est débiteur envers le dit CHALVET par acte du 24/7/1657 par moi notaire.	voir aussi 1030361 suite de cet acte
1030259	1664/05/03	Q	Rimeize Albaret le Comtal	CHALVET Isabeau CHALVET Pierre	Isabeau CHALVET vve de Jean CHASTANG de Sarroulhet, confesse avoir reçu de Pierre CHALVET son père d'Andes, 40l. En moins de la constitution qu'il lui fit en son C.M. avec le dit + CHASTANG.	signé (P) CHALVET

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030255	1664/05/02	T	St Chély d'Apcher	CHASTANG Jeanne	institue sa sépulture en l'église de la paroisse au tombeau de sa défunte mère et si elle n'a l'accord de M. le Curé en l'église des RR.PP. Cordeliers de la ville. Lègue à Pierre VERGNHE son fils 150l.; à Jeanne BOUDET fille d'Antoine BOUDET et de Anne DUROC, sa filleule du Malzieu, 25l.; à Jean BONNAFE fils à Jean dit FOULHARADE, son filieul, 10l.; à Isabeau CHASTANG sa nièce, fille de Me Pierre CHASTANG marchand, son neveu, 60l., un coffre et de la vaisselle; à André CHASTANG son neveu fils au dit Pierre, 30l; institue le dit Me Pierre CHASTANG son neveu, fils de Me André CHASTANG marchand, son H.U.	la testatrice vve de Pierre VERGNHE
1030287	1664/06/02	V	Fau de Peyre St Chély d'Apcher	CHASTANG Mathieu MICHEL (de) Vitalis	Mathieu CHASTANG du moulin de Beauregard vend à Me Vitalis de MICHEL bailly de la terre de la maison d'Apcher un pré sis à Beauregard contenant 3 charretées de foin plus un champ de 12 cartonnades de terre et un escouson pour 300l. dont sont à déduire 189l.5s. que le dit acquéreur et Jean CHASTANG son père devaient pour diverses obligations.	signé MICHEL
1030289	1664/06/02	Arr.	St Chély d'Apcher Fau de Peyre	CHASTANG Mathieu MICHEL (de) Vitalis	Me Vitalis de MICHEL arrente pour 5 années à Mathieu CHASTANG les pièces de la vente ci-dessus moyennant 15l./an, et lui accorde la faculté de rachat.	signé MICHEL
1030204	1664/02/28	Q	St Chély d'Apcher	CHASTANG Pierre CHASTANG Jacques	Pierre CHASTANG confesse avoir reçu de Jacques CHASTANG son frère 30l. En déduction des 300l. de son C.M. par moi notaire.	signé : CHASTANG, CHASTANG
1030197	1664/02/24	CM	Arcomie Brion	CHASTANG Pierre PELAT Christine	Pierre CHASTANG de la Plagnes fils de Jean et d'Isabeau VIDAN d'une part et Christine PELAT de Reyrac, fille de + Jean et de Marguerite HERMET, vve de Jacques CHARREIRE, d'autre. La dite Christine PELAT s'est constituée dot de tous ses biens et droits dont 1000l. que sa mère lui constitua en son premier mariage par Me VALENTIN et 250l. du leg du + CHARREIRE en son testament par Me VALETTE (la Roche). De plus Marguerite HERMET constitue à sa fille la somme de 250l., une vache pleine, 2 robes, 2 couvertures.... Le dit Jean CHASTANG en son nom et comme procureur d'Isabeau VIGAN sa femme confirme la donation faite au dit Pierre leur fils	présence de Pierre PELAT frère, de Philippe et Jean PELAT oncle et cousin, Pierre HERMET de Grand Viala oncle,

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030201	1664/02/25	CM	La Fage St Julien Termes	CHEVALIER Jacques CHAULHAC Marie	Jacques CHEVALIER de Recoules, fils de + Guillaume et de Françoise MOURGUE d'une part et marie CHAULHAC fille d'Antoine tailleur d'habits et d'Estaigne BOISSONNADE d'autre. Les dits CHAULHAC et BOISSONNADE constitue dot à leur fille de 500l. dont une paire de taureaux et une pouline.	présence de Barthélémy BOISSONNADE du Buisson, oncle de la future.
1030282	1664/05/29	V	St Chély d'Apcher	CHEVALIER Pierre BROS Pierre, tanneur	Pierre CHEVALIER fils de + Louis, habitant le faubourg inférieur, confesse devoir à Pierre BROS du dit lieu, 41l. suite à deux obligations, qu'il promet de payer à la Ste Madeleine et à défaut fait vente dès à présent d'un champ sis au Pradel de 12 cartonnées de terre.	
1030160	1664/02/06	Q	Langogne St Chély d'Apcher	CLAVEL (de) Jacques, docteur et avocat PANAFIEU Pierre, bourgeois	Jacques de CLAVEL, Sieur de Monteil, mari de Madeleine de PANAFIEU, confesse avoir reçu de Sieur Pierre de PANAFIEU 2000l. en déduction de la dot constituée à la dite Madeleine en son C.M. par moi notaire.	signé MONTEIL, PANAFIEU
1030293	1664/06/08	Don.	Termes (Vassals)	CLAVIERES Marguerite ASTRUC Jeanne	Marguerite CLAVIERES (incertain, surcharge) vve de Pierre FRUTGIER se souvenant avoir légué 15l. À Jean ASTRUC son petit-fils, en son T. du 17/05/1657, fait donation de 15l. à Jeanne ASTRUC sa petite-fille, fille de feu Antoine et veut qu'elles lui soit payées par Isabeau FRUTGIER sa fille vve du dit feu Antoine ASTRUC qu'elle a instituée héritière en son T.	
1030301	1664/06/16	C.M.	Chauchailles Albaret le Comtal	CONORTON Jean FILHON Jeanne	Me Jean CONORTON marchand de Boutan haut fils de Me Bernard aussi marchand et de Jeanne ROLLAND d'une part et Jeanne FILHON du Mazet fille de Jean et de Claude VIGOUROUX aïistée de Me Pierre FILHON son frère, d'autre. Les dits Jean et Pierre FILHON père et fils, le fils donataire de la moitié de tous les biens du père constituent à la dite Jeanne dot de 1400l., une vache avec son veau, Me Jean VIGOUROUX curé de Fontans donne à la future, sa nièce, 100l., de même Me Jean FILHON prêtre du Mazet donne à la future sa nièce une velle de 2 ans. Pareillement Jeanne ROLLAND mère du futur autorisée par son mari, fait donation au futur époux de la moitié de tous ses biens.	
1030326	1664/06/22	P.fait	La Fage St Julien	CONSTANT Vidal, maçon BOYER Marguerite	Vidal CONSTANT a établi à Marguerite BOYER vve de Pierre BOULET, un prix pour la construction d'une maison, grange et étable, d'un seul tenant, à partir du chazal acquis ci-dessus, soit 300l., une vache et son veau	mention de + Jean BOYER décédé en Languedoc, frère de la dite Marguerite

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030370	1664/08/04	Q	Termes (Berc)	DURANT Jean PAGES Guicharnal	Jean DURANT confesse avoir reçu de Guicharnal PAGES son beau frère, fils de + Jean, 200l.10s. sur les 400l. dont le dit PAGES est engagé envers le dit DURANT pour la liquidation des biens de + Pierre et Jean PAGES Blanc ayeul et père, selon le contrat d'accord passé au Malzieu et le partage du 07/05/1664 par moi notaire. Suit plusieurs conventions entre les dits DURANT et PAGES pour le règlement de diverses obligations et hypothèques.	cf : 1030261, 1030396
1030396	1664/08/21		Termes (Berc)	DURANT Jean PAGES Guicharnal	Suite au contrat d'accord passé au Malzieu et au partage du 07/05/1664 Guicharnal PAGES et Jean DURANT son beau-frère avaient fait lors du partage un contrat d'arrentement des biens baillés. Un accord est conclu entre-eux concernant les détails de cet arrentement.	cf : 1030261, 1030370
1030188	1664/02/16	T	Arcomie	FABRE Jean, tailleur d'habits	à Agnès FABRE sa fille 200l. et une vache pleine; à Jean FABRE jeune, second du nom, 100l.; à Jeanne NONO sa femme outre sa dot et son gain de survie, 30l. Et sa nourriture; institue Jean FABRE son fils aîné son H.U.; nomme tuteur de ses enfants : Jean FABRE son frère du dit lieu, Guiot et Poncet NONO son beau-père et beau-frère du Fayet.	Le testateur, plus jeune, troisième du nom. Suit en 1030192 l'inventaire de ses biens
1030237	1664/04/22	Don.	St Chély d'Apcher	FABRIGUE de Madeleine LAFITTE Louis	Madeleine de FABRIGUE vve de Pierre ALEXANDRE du faubourg supérieur, ayant reçu de Louis LAFITTE son beau-fils, de bons et agréables services, lui fait donation de tous ses biens et droits qui lui restent après les constitutions faites à Isabeau (femme du dit LAFITTE) et Antoinette ALEXANDRE (femme de Vidal TEISSEDRE) ses filles, sous réserve de la loger, nourrir et entretenir.	
1030254	1664/05/01	Q	Marvejols Les Bessons	FALCHIER Jean et GRANIER Anne GRANIER Jean	Jean FALCHIER (FOLCHER) et Anne GRANIER mariés confessent avoir reçu de Jean GRANIER plus vieux, de la Védrine, le dit FALCHIER 10l. Du leg de + Jeanne GRANIER sa belle-sœur en son T. du 01/10/1660 et la dite GRANIER 10l. Du leg fait par la dite + Jeanne GRANIER sa soeur en son codicille du 07/12/1660.	
1030328	1664/06/23	V	Albaret le Comtal (Mortesagne)	FARGES Jean FRAISSE Jean	Jean FARGES fils de Pierre vend à Jean FRAISSE fils de + Jean dit Hertal un escouson de pré contenant une charretée de foin pour 160l.	suit un pacte de rachat signé FRAISSE

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030374	1664/08/07	T	Albaret le Comtal (le Mazet)	FILHON Jean	à Jean FILHON son fils marié à Marvejols et à Jeanne FILHON sa fille femme de Jean CONORTON de Boutanhaut , 5s. outre leurs constitutions; à Jean FILHON secon du nom, son fils non marié 800l.; à Claude VIGOUROUX sa femme nourriture et entretien sa vie durant; à Marguerite SAINT CHELY marâtre du testateur une chambre en sa maison, institue Me Pierre FILHON son fils aîné son H.U.	
1030379	1664/08/07	Q	Albaret le Comtal	FILHON Jean et Pierre POUDEVIGNE Jean et Guillaume	Jean et Pierre FILHON père et fils du Mazet confessent avoir reçu de Jean et Guillaume POUDEVIGNE de la Bachalerie 500l., une vache pleine, une pouline, 6 brebis pour l'entière constitution faite à Françoise POUDEVIGNE femme du dit FILHON fils en son CM du 26/10/1655 par moi notaire.	
1030153	1664/01/31	Acc.	Albaret le Comtal (le Mazet)	FILHON Vidal, Jean FILHON Pierre	Il y avait procès pendant entre Jean, Vidal et + Guillaume FILHON et Jean FILHON leur frère aîné fils et héritier de + Pierre FILHON leur père, concernant les biens laissés par ce dernier. Pour y mettre fin Pierre FILHON fils et donataire de Jean FILHON l'aîné accorde à ses oncles Vidal et Jean, à chacun 100l.	signé P. FILHON
1030306	1664/06/18	T	La Fage St Julien (Recoules)	FOURNIER Jeanne	à Guiot BOULET son fils qui habite en Languedoc 45l. et 3 cestiers de blé et déclare lui avoir fait procuration pour recouvrir sa portion de + Jean BOULET son autre fils décédé en Languedoc; à Isabeau BOULET sa fille 180l., une brebis, 2 linceuils....; à Jeanne BOULET son autre fille 80l., une brebis, 2 linceuils..... De plus la testatrice lègue à ses deux filles la jouissance leur vie durant une partie de maison qu'elle possède. A Claude BOULET sa petite fille, fille de Jean BOULET, une brebis. Institue Jean BOULET son fils aîné son H.U.	la testatrice vve de Jean BOULET Pachot
1030351	1664/07/08	T	St Chély d'Apcher	FOURNIER Jeanne	à Jean FOSSES son cousin germain le leg de 3l. que Jeanne TEISSEDRE sa tante et marraine lui fit en son T. par Me RAOUL; institue Christophe FARREIRE son mari son H.U.	
1030290	1664/06/02	Q	St Chély d'Apcher	GALABERT Jean, serrurier BERC Vidal, tailleur d'habits	Me Jean GALABERT mari d'Agnès BERG confesse avoir reçu de Me Vidal BERG son beau-père, 80l. en déduction de la dot constituée à la dite Agnès en son C.M. par moi notaire	signé GALABERT

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030404	1664/09/09	Tra.	St Alban sur Limagnole St Pierre le Vieux	GALHARDON Etienne MALEVAL Jacques, marchand	Etienne GALHARDON dit Chalguet de Chabanne, donataire par acte du 02/11/1661 devant Me BLANQUET (St Alban) de Catherine GALHARDON, sa sœur vve de Jean GUIONNET Mestat de Cineyrac, transporte à Jacques MALEVAL de Vareilles les biens et droits de la dite + GALHARDON sur la succession du dit + GUIONNET son mari dont la constitution de dot faite en son C.M. du 18/12/1638 comprenant 330l., 4 robes, une couverture, 2 linceuls, une vache, 4 brebis.... 30l. de gain de survie.....	mention de Jean FOURNIER beau-père du dit MALAVAL et de Pierre JULHIEN beau-frère du dit GALHARDON. Signé MALLEVAL
1030274	1664/05/18	Q	La Fage St Julien	GARDELLE André PRADENC Jean	André GARDELLE de Recoules, confesse avoir reçu de Jean PRADENC mari d'Antoinette VEDRINES celle donataire de Marguerite RECOULES sa mère 85l. pour pareille somme dont la dite Marguerite RECOULES lui est engagé par contrat d'accord du 02/01/1662 par moi notaire.	
1030278	1664/05/20		La Fage St Julien	GARDELLE André PRADENC Jean	André GARDELLE de Recoules consens à prolonger de jusqu'à décembre 1668, le paiement de 150l. dues pour la vente d'un pré et d'un champ faite le 10/12/1643 à Marguerite CHEVALIER vve de Pierre RECOULES et à Marguerite RECOULES leur fille vve de Pierre VEDRINE, dont Antoinette VEDRINE épouse de Jean PRADENC est fille et donataire.	
1030186	1664/02/14		Bacon l'Eglise	GARDELLE Jean PELEGRY Claude et TEISSEDRE Jean	Il y a accord entre Jean GARDELLE et les habitants du Bacon représentés par Claude PELEGRY et Jean TEISSEDRE pour mettre fin au procès les opposant concernant la vente faite par contrat du 23/05/1640 par les dits habitants à autre Jean GARDELLE père du dit Jean, d'une partie de leurs pâturage communs.	
1030284	1664/05/31	Acc.	St Chély d'Apcher	GENOULHAC Guillaume, marchand MILLES Jean, hoste	Me Guillaume GENOULHAC marchand du Mazel paroisse des Laubies faisant pour Me Guillaume SALANSON son neveu de Montpellier ont fait comptes au terme desquels le dit MILLE se reconnaît débiteur envers le Sieur SALANSON de 120l. qu'il promet de payer selon un échéancier.	signé GENOULHAC
1030286	1664/05/31	Q	St Chély d'Apcher	GIRARD Dephine MIALANE Jean, marchand	Delphine GIRARD vve d'Antoibe POUGET, marchand confesse avoir reçu de Jean MIALENES 168l. du prix de la vente faite par la dite GIRARD au dit MIALANES de la métairie de la Rouvre le 31/05/1662	

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030336	1664/07/03	Don.	La Fage St Julien (le Puech del Mont)	GONTIER Antoinette GONTIER Jeanne	Antoinette GONTIER fille de + Guillaume et de + Delphine PLANCHON fait donation à Jeanne GONTIER sa sœur, femme de Guillaume VEDRINE de tous ses biens et droits sous la réserve que la dite Jeanne et le dit VEDRINE son mari seront tenus de nourrir et entretenir dans leur maison la donatrice, de la soigner en cas de maladie et de payer les frais funéraires.	
1030250	1664/05/01	Acc.	La Fage Montivernoux Javols	GOTTY Antoine SAINT LATGIER Jean	par son C.M. avec Antoine TAURON d'Albugeirette, Marguerite GOTTY de la Fage Montivernoux s'est constituée dot de 150l. Régées par Antoine GOTTY. La dite GOTTY par son T. du 14/07/1647 à institué le dit TAURON son H.U. et Antoine GOTTY pour recueillir sa répétition de, dot. Le dit TAURON a donné ses biens à Jeanne BACHALARE sa nièce et celle-ci à Catherine BACHALARE sa soeur et femme de Jean SAINT LAGIER de Civeyrac. Accord est trouvé entre le dit Jean SAINT LAGER et Antoine GOTTY.	
1030150	1664/01/24	Q	St Chély d'Apcher Rimeize	GRANIER Catherine GRAVEJAT Pierre jeune	Catherine GRANIER vve de Jean MICHEL confesse avoir reçu de Pierre GRAVEJAT jeune de la Chalmette 30l. qu'il se serait engagé à payer dans le contrat de vente du 06/11/1662 fait avec Guillaume GONTIER et Béatrice GRAVEJAT mariés de la Chalmette	
1030280	1664/05/20	Q	St Chély d'Apcher (Espouzolles)	GRANIER Jean GRAVEJAT Jean	Jean GRANIER confesse avoir été remboursé par Jean GRAVEJAT de la taille d'un jardin, pré et partie de grange.	
1030158	1664/02/05	Acc.	Les Bessons	GUIONNET Cebelhe et Jeanne	Cebelhe et Jeanne GUIONNET filles de + Jean et de + Jeanne BEYRES, ayant fait durant de longues années communauté et négoce ensemble, la dite Cebelhe aînée étant en position de se marier, les dites sœurs ont procédé au partage de leurs biens	
1030205	1664/02/29	V	Les Bessons Albaret le Comtal	IMBERT Jacques CHALVET Vidal	Jacques IMBERT de la Rouveyre, vend à Vidal CHALVET d'Andes une portion de grange sise à Andes héritée de + Astruge PORTEFAIX sa femme héritière des biens de + PORTEFAIX et de + Astruge PRADAL ses père et mère. La vente faite pour 24l.	
1030299	1664/06/11	Q	Les Bessons La Fage St Julien	JULHIEN Isabeau et BOUCHARD Jean BOUCHARENC Jean	Isabeau JULHIEN vve de + Antoine BOUCHARD de Combret et Jean BOUCHARD son fils confessent avoir reçu de Jean BOUCHARENC du Puech del Mont fils et héritier de + Pierre dit Ours 30l. en déduction de la constitution faite à Marguerite BOUCHARENC femme du dit Jean BOUCHARD en son C.M. par moi notaire.	

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030408	1664/09/09	Q	St Alban sur Limagnole (Chabanne)	JULHIEN Pierre GALHARDON Etienne	Pierre JULHIEN Condon confesse avoir reçu d'Etienne GALHARDON Chalguet son beau-frère, 6l. que Catherine GALHARDON sœur du dit Etienne à donné à Jeanne JULHIEN fille du dit Pierre lors de la donation des ses biens au dit Etienne devant Me BLANQUET le 02/11/1661	
1030272	1664/05/18	CM	Les Bessons	LAFON Antoine BOUCHARENC Cebelhe	Antoine LAFON de Barbus, fils de + Pierre et d'Anne TUFFERY, assisté de sa mère et de Pierre LAFON son frère, d'une part et Cebelhe BOUCHARENC de Treidos fille de + Etienne et de + Marguerite SARRUD, assisté d'Etienne BOUCHARENC son frère et de Me Pierre VIGIER de Blavignac son beau-frère, d'autre. La dite Cebelhe BOUCHARENC se constitue dot de tous ses biens et droits. La dite Anne TUFFERY donne à son fils 45l. Catherine 00l., une paire de taureauxBOUCHARENC soeur de la future et femme de Jacques GOTTY de Treidos, donne à la dite Catherine (?) un cestier de blé. le dit Pierre LAFON a dit que ses biens s'élèvent à 700l. et une paire de taureaux.	présence de Jean BOUCHARENC Coleraine de la Védrine. Signé VIGIER
1030345	1664/07/06	V	Les Bessons (Treidos)	LAFON Antoine et BOUCHARENC Cebelhe GOTTY Jacques, tailleur	Antoine LAFON et Cebelhe BOUCHARENC mariés vendent à Jacques GOTTY la moitié d'un chazal et d'un courtilage leur appartenant comme acquis de Pierre VIGIER et Catherine BOUCHARENC de Blavignac, pour 6l.	mention de + Etienne BOUCHARENC père de la dite Cebelhe, de Catherine BOUCHARENC sœur de Cebelhe et femme de Jacques GOTTY
1030385	1664/08/08	Abon.	Albaret le Comtal	LASTIC (de) Louis BOSSUGE Etienne	Etienne BOSSUGE fils et héritier de + Jeanne HERAIL ycelle héritière de + Etienne HERAIL son père, s'engage pour sa métairie de Freissinède pour les droits de dîme selon la coutûme dite de Lauzier à verser chaque année à la St Michel et sa vie durant à noble Louis de LASTIC, sieur prieur de Noalhac et d'Albaret le comtal, 20 cartons de blé.	signé LASTIC
1030382	1664/08/08	Abon.	Albaret le Comtal	LASTIC (de) Louis BOSSUGE Jean	Jean BOSSUGE dit Germain, comme mari de Catherine ODOUL ycelle fille et héritière de + Pierre ODOUL s'engage pour sa métairie de Freissinède pour les droits de dîme selon la coutûme dite de Lauzier à verser chaque année à la St Michel et sa vie durant à noble Louis de LASTIC, sieur prieur de Noalhac et d'Albaret le comtal, 18 cartons de blé.	signé LASTIC
1030388	1664/08/08		Albaret le Comtal	LASTIC (de) Louis MOULHARAT Pierre	Pierre MOULHARAT vieux, s'engage pour sa métairie de Freissinède pour les droits de dîme selon la coutûme dite de Lauzier à verser chaque année à la St Michel et sa vie durant à noble Louis de LASTIC, sieur prieur de Noalhac et d'Albaret le comtal, 3 cestercees de blé.	
1030242	1664/04/27	Q	Les Bessons	LEYNARDIER Jean, prêtre GRANET Jean	Me Jean LEYNARDIER prieur des Bessons, confesse avoir reçu de Jean GRANET Vieux de la Védrine, héritier de Jeanne GRANET sa sœur 10l. Pour la moitié du leg fait au dit prêtre.	signé LEYNARDIER

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030295	1664/06/10	V	La Fage St Julien	MIALANE Barthélémy et TEISSEDRE Catherine MICHEL (de) Vitalis	Barthélémy MIALANE et Catherine TEISSEDRE mariés du Viala vendent à Me Vitalis de MICHEL baillly de la terre de la maison d'Apcher, un terrain sis à Poulges, contenant 10 à 12 cesterées de terre pour 13l.10s dont 6l. à déduire pour l'arrentement d'un pré, le reste payé à leur contentement en blé pour se nourrir.	signé MICHEL
1030223	1664/04/05	T	Arcomie (Trémouloux)	MIALANE Jean dit Jonnet	à Marguerite MIALANE sa sœur, femme de Pierre ALBARET d'Albaret Ste Marie 17 cartons de seigle; à Jean MIALANE de Rouveyret et à Jean MIALANE qui est en Languedoc, à Guillaume MIALANE second du nom de Noalhac, ses frères, à chacun 5l.; à Jean MIALANE fils de Guillaume son frère aîné de Trémouloux, et à autre Jean MIALANE fils de Jean de Rouveyret, ses neveux et filieuls, à chacun 10l.; à Simone POUDEVIGNE sa belle-soeur de Trémouloux 10l.; institue Guillaume MIALANE son frère aîné, premier du nom son H.U.	le testateur 3ème du nom, fils de + Jean
1030362	1664/07/27	Q	St Chély d'Apcher	MICHEL (de) Françoise VEDRINE Anne	Demoiselle Françoise de MICHEL vve de Jacques GALIN vivant bourgeois, confesse avoir reçu d'Anne VEDRINE de Brassac 20l. sur les 40l. dont elle est obligée par contrat du 13/07/1663	
1030232	1664/04/20	CM	St Chély d'Apcher	MICHEL (de) Jean , bourgeois FOURNIER Françoise	Sieur Jean de MICHEL, écuyer, bourgeois, fils de feu Me Jacques, docteur en droit, et de demoiselle Catherine de LESCURE, assisté de noble Etienne de LESCURE prieur de Serverette son oncle, de Me Vitalis de MICHEL baillly de la maison d'Apcher, de Me François CHASTANG docteur en droit ses oncles, d'une part et demoiselle Françoise FOURNIER fille de feu Sieur Jean FOURNIER, juge en la comté d'Apcher, et de demoiselle Charlotte de BILHERE assistée de Vénérable personne Mr Me Antoine FOURNIER prieur d'Albaret Ste Marie, de Sr Emmanuel FOURNIER greffier de la comté, ses frères, d'autre. Les dits Charlotte de BILHERE, Me Antoine FOURNIER et Emmanuel FOURNIER, héritier de son père, constituent dot à la future, le dit Emmanuel FOURNIER 300l. du leg de son père et de + Christophe et + Pierre FOURNIER ses frères, la dite Charlotte de BILHERE 2000l. et le dit Me Antoine FOURNIER 1000l.	signé : Michel, F. FOURNIER, de BILLIERES

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030414	1664/09/15	T	St Chély d'Apcher	MICHEL (de) Marie	institue sa sépulture en l'église de la paroisse au tombeau de + André CAILA son mari. Lègue à Louis CAILA son fils 500l.; à Françoise CAILA sa fille à marier 200l.; à Louise CAILA son autre fille à marier 500l.; à Jeanne CAILA sa fille femme de Sieur Michel ASTRUC docteur en médecine du Malzieu, outre la constitution faite en son C.M. 100l.; à Marie Thérèse CAILA sa fille femme de Sieur de la CHAMPEPIN (?) outre sa constitution 5s.; aux soeurs Anne CAILA de Ste Ursule et Catherine CAILA de St André, religieuses au monastère de Ste Ursule de la ville et à Soeur Marguerite CAILA de Notre Dame religieuse au monastère du Malzieu outre leurs donations, à chacune 5s. Instinue Antoine CAILA son fils aîné son H.U.	signé Marie MICHEL
4030335	1664/07/01	Q	Les Bessons St Chély d'Apcher	MICHEL Etienne CHASTANG Jacques	Etienne MICHEL mari de Louise CHASTANG confesse avoir reçu de Jacques CHASTANG son beau-frère 10l. pour fin et entier paiement de la somme convenue au contrat d'accord du 14/07/1658 entre les dits Louise et Jacques CHASTANG.	
1030226	1664/04/05		Albaret le Comtal (Andes)	MOULHARAT Jeanne	Jeanne MOULHARAT vve de Pierre CHAUDESAIGUES se souvenant du C.M. du 05/02/1663 d'Antoine CHADESAIGUES son fils et de Jeanne CHALMETTE, de la donation faite à son fils en faveur du dit mariage, de la constitution faite à la dite Jeanne sa belle-fille, qui n'ont pas été suivis par négligence dans le temps, confirme les dites promesses.	
1030151	1664/01/31	CM	St Chély d'Apcher Rimeize	MURET Antoine, tisserand DAVID Jeanne	Antoine MURET fils de + Etienne et d'Isabeau AMOUROUX, assisté de Pierre et Antoine MURET ses oncles d'une part et Jeanne DAVID fille de + Jean et de Gonette CELORNY, assitée de Jean PROUZET son beau-frère et de Jacques BARRIER son oncle et parrain, d'autre. La dite DAVID s'est constituée dot de tous ses biens : hérité de sa mère, succession de son père dont une maison qu'elle partage avec Raymond DAVID son frère.	
1030230	1664/04/18	Acc.	St Chély d'Apcher Albaret le Comtal	MURET Pierre, couturier SALVAN Antoine	Il y a accord entre Me Pierre MURET agissant au nom de Marie VALADIER sa belle-fille épouse d'Etienne MURET d'une part et Antoine SALVAN de Montagut héritier de Mre Pierre SALVAN prieur d'Arzenc son frère, agissant en son nom et celui de Jean SALVAN dit Mayet et des hoirs de + Jean ATRAZIC maréchal d'Albaret, associés à la dite succession, concernant la valeur d'une jument léguée à la dite VALADIER et à Pierre VALADIER son frère par le dit + Me SALVAN prieur en un codicille du 12/10/1654.	

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030294	1664/06/09	Q	St Chély d'Apcher	MUSNIER Claude et Jean, marchands BOULET Jacques, prêtre	Me Claude et Jean MUSNIER, père et fils, confesse avoir reçu de Me Jacques BOULET curé d'Albaret le Comtal, 100l. en déduction de la dot constituée à Antoinette BOULET femme du dit Jean MUSNIER et nièce du dit Me BOULET, en son C.M. par moi notaire.	signé : (J)MUSNIER, BOULET
1030229	1664/04/16	Tra.	Termes (Berc)	PAGES Catherine "Margue"	Catherine PAGES "Margue" fille de + Pierre confirme et ratifie en faveur de Pierre PAGES "Margue" son frère, la cession de ses biens et droits sur les successions de son père, de sa mère et de ses frères et sœurs, faite le 20/04/1645 devant Me BERC (Monchanson) au prix de 180l.	
1030373	1664/08/04	Ob	Termes (Berc)	PAGES Guicharnal CHALVET Antoine, maçon	Guicharnal PAGES fils de + Jean, maçon, confesse devoir à Antoine CHALVET 150l. pour vrai et réel prêt utilisé pour le remboursement de dettes envers Jean DURANT et Antoine CAILA bourgeois de St Chély	
1030261	1664/05/07	Acc.	Termes (Berc)	PAGES Guicharnal DURANT Jean	Accord de partage entre Guicharnal PAGES et Jean DURANT son beau-frère mari d'Isabeau PAGES des biens résultants des actes suivants. Lors du mariage de Jean PAGES avec Hélix CORDESSE, Jean PAGES Blanc père du dit époux lui a fait donation de la moitié de tous ses biens. Le dit Jean PAGES fils est décédé laissant 4 enfants : Pierre, Isabeau, Marguerite et Guicharnal qui ont été pris en charge, nourris et entretenus par leur ayeul. Le dit ayeul a fait son testament le 09/01/1644 laissant la moitié des biens restant son fils Guicharnal PAGES et disposant de la moitié donne au dit + Jean en faveur des enfants de celui-ci et en instituant Isabeau PAGES héritière, nommant Antoine PAGES leur oncle de Vigours et Benoît CORDESSE de Grandviala tuteurs des enfants. L'un des enfants Pierre PAGES est décédé instituant le dit Antoine PAGES son héritier. Marguerite PAGES s'est mariée avec Jacques CHASSANG du Chambon.	cf : 1030370, 1030396
1030227	1664/04/12	V	St Chély d'Apcher	PAGES Jean et GALIN Marguerite JALQUET Charlotte	Jean PAGES et Marguerite GALIN mariés, vendent à Charlotte JALQUET vve de Georges PEYRUS marchand, un champ sis à Chassignoles contenant 10 cartonnées de terre pour 63l. utilisées à payer les dettes contractées par la dite GALIN lors de son mariage.	cf : 1020413
1030413	1664/09/10	Q	St Chély d'Apcher	PAGES Jean et GALIN Marguerite JALQUET Charlotte	Jean PAGES et Marguerite GALIN mariés confessent avoir reçu de Charlotte JALQUET vve de Me Georges PEYRUS 13l.17s. pour reste et entier paiement de la vente d'un champ le 12/04/1664	cf : 1030227

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030412	1664/09/10	Q	St Chély d'Apcher	PAGES Jean, travailleur JALQUET Charlotte	Jean PAGES, mari et maître des droits de Marguerite GALIN confesse avoir reçu de Charlotte JALQUET vve de Me Georges PEYRUS 40l. utilisées en partie pour les honneurs funèbres de + Antoine GALIN frère de la dite Marguerite décédé à Anduze à la Pentecôte dernier et auquel la dite Marguerite sa soeur germaine succède.	
1030152	1664/01/31	Q	Bacon l'Eglise	PELEGRY Michel PELEGRY Claude	Michel PELEGRY du Bacon Vieux, fils de Vidal et mari de Jeanne PELEGRY, confesse avoir reçu de Claude PELEGRY son beau-père de Bacon l'Eglise et par les mains d'Antoinette POULALHON sa femme, 22l. en déduction de la dot constituée à la dite Jeanne.	
1030243	1664/04/29	V	Fau de Peyre	PELEGRY Pierre, Barthélémy et Michel MICHEL (de) Vitalis	Pierre, Barthélémy et Michel PELEGRY du Moulin de Beauregard, fils et héritier de + Guillaume, vendent à Me Vitalis de MICHEL bailly des terres de la maison d'Apcher, les droits, facultés et pouvoir de rachat que le dit + Guillaume avait sur l'entier moulin et métairie sis à Beauregard et sur le moulin de Rimeizette au Fau, pour 2800l. servant à payer à Anne et Jeanne PELEGRY soeurs des vendeurs 1050l. dues pour les legs de leur père et pour leurs droits sur la succession de + Anne VEDRINE leur mère, et à régler diverses obligations	mention de Jean, autre Jean et de Barthélémy PELEGRY frères du dit + Guillaume signé MICHEL
1030167	1664/02/12	T	Rimeize (les Cayres)	PIC Antoine, marchand	à Antoinette et Marguerite PIC ses filles, à chacune 800l., une vache pleine, 4 brebis et 2 robes. A Jean, Mathieu, Jacques et Vidal PIC ses fils, à chacun 500l. A Mathieu PIC son frère pour sa part de la succession de + Antoinette BARTHELEMY sa mère et le leg fait par + Jean PIC son père, la somme de 700l. Institue Jeanne FARJON sa femme son H.U.	signé PIC
1030172	1664/02/12		Rimeize (les Cayres)	PIC Antoine, marchand	déclaration par Antoine PIC de ses dettes et des obligations qui lui sont dues. Mention de Jaques PIC son frère d'Herbouzette, de Jacques BARTHELEMY son oncle de Barbus, d'Antoine CHALMETON son beau-frère de St Alban, de Marie PIC sa tante, de Charlotte RAMADIER sa tante de Mazel, de Guillaume FARJON son beau-frère de Monteil.	suit en 1030174 l'inventaire de ses biens. Signé PIC

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030297	1664/06/11	Q	Noalhac	PIGNOL Guillaume CHASTANG Pierre, prêtre	Guillaume PIGNOL de Boubals confesse avoir reçu de Me Pierre CHASTANG de Bécus, vicaire des Bessons, 70l. pour même somme due à lui-même, Antoinette PIGNOL sa belle-mère et François CHASTANG son beau-frère.	signé CHASTANG
1030298	1664/06/11	Q	Albaret Ste Marie	PITOT Pierre, tailleurs d'habits ROUGIER Pierre	Pierre PITOT de la Roche mari d'Agnès ROUGIER, confesse avoir reçu de Pierre ROUGIER 15l. sur les 70l. pour les droits de sa femme sur les biens de Marguerite ALANCHE sa mère selon le contrat d'accord du 23/06/1663	
1030217	1664/04/02	Acc.	St Chély d'Apcher Rimeize	PORTEFAIX François BOYER Antoine	Il y a accord entre François PORTEFAIX de Clauses et Antoine BOYER de Freissinoux, mari de Catherine BOULET fille et héritière de + Jean BOULET, concernant la propriété d'une portion de grange donnée en paiement d'une dette du dit + Jean BOULET envers le Sieur André CAYLA, dette transportée successivement à Jacques BARTHELEMY bourgeois de St Chély, à Jean PEYTAVIN de Freissinoux et au dit François PORTEFAIX.	
1030353	1664/07/09	CM	Arzenc d'Apcher Termes	POULALHON François OSTALLIER Jeanne	François POULALHON Jeune de Courbepeire fils de Jean dit Pratique et de + Gonnette RICOU d'une part et Jeanne OSTALLIER de Berc fille de + Jean et de + Marie JARRIJOUVE, assistée de Jean OSTALLIER son frère, d'autre. Le dit Jean OSTALLIER constitue dot à sa soeur du leg à elle fait par ses + parents en leurs T., de sa part légitime en la succession de + Girard OSTALLIER leur frère, de 400l., une vache, 4 brebis, 3 robes.... La dite Jeanne OSTALLIER apporte de plus 300l. de ses propres économies. Le dit Jean POULALHON fait donation à son fils, futur époux, de la moitié de tous ses biens sous réserve d'usufruit et institue le dit François son héritier pour l'autre moitié.	mention de Jean COUDOZ de St Alban, beau-frère de la future.
1030183	1664/02/13	C.M.	La Fage St Julien	POULALHON Jean BOUCHARENC Lucrese	Jean POULALHON de Chaulhac, fils de + Guillaume et de + Jeanne DURANT, assisté de Barthélémy POULALHON son oncle et de Jean DURANT de Chabanette son cousin, d'une part et Lucrese BOUCHARENC du Puech del Mont fille de + Pierre dit Ours et d'Agnès BESSIERE d'autre. Le dit Barthélémy POULALHON fait donation à Jean POULALHON son neveu de la moitié de tous ses biens. La dite Agnès BESSIERE donne à sa fille la somme de 60l., et la dite LUCRESSE s'est constituée dot de tous ses biens et droits	

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030323	1664/06/22	V	La Fage St Julien	POULALHON Jean BOYER Marguerite	Jean POULALHON vend à Marguerite BOYER vve de Jean BOULET un chazal de maison, grange et courtilage qu'il a en qualité de mari de Jeanne ALLO, pour 60l. Le dit POULALHON charge la dite BOYER de payer le piox à demoiselle Jeanne CAILA vve et héritière de Sieur Antoine MICHEL, en déduction des sommes dûes par + Pierre ALLO beau-père du dit POULALHON par obligation du 26/12/1634. Accord est trouvé entre les parties.	signé Jeanne CAILA
1030165	1664/02/11		La Fage St Julien	POULALHON Jean, prêtre BRASSAC Antoine	Par contrat du 30/10/1663 Antoine BRASSAC du Viala a fait à Me Jean POULALHON curé de La Fage, vente d'une constitution de rente de 40l. annuelles pour 800l. lesquelles poue être employées à la liquidation de ses dettes envers le seigneur de Lignhac pour des obligations de + Vidal BRASSAC son père et d'autre Antoine BRASSAC son frère aîné, ainsi qu'envers Jean BOURRIER son beau-frère de Recoules du fait de Phgilippe BRASSAC sa femme et envers Pierre POULALHON du Viala.	signé POULALHON curé
1030364	1664/07/27	Q	St Chély d'Apcher Rimeize	PROUZET Jean, Jean, Jean et FILHON Jean Jeanne NURIT	Jean, Jean et autre Jean PROUZET frères avec Jean FILHON mari de Jeanne PROUZET confessent avoir reçu de Jeanne NURIT vve de Jean PROUZET des Cayres, 10l.6d. en déduction de la somme au contrat entre les parties du 19/04/1661	
1030369	1664/07/31	Q	Rimeize	PROUZET Raymond NURIT Jeanne	Raymond PROUZET de Chassignoles, fils de + André pour lui et pour Jean PROUZET son frère, confesse avoir reçu de Jeanne NURIT vve de Jean PROUZET des Cayres 57s.6d. pour leur part du paiement du 09/05/1664 de la somme au contrat entre les parties du 19/04/1661	
1030148	1664/01/21	Q	Rimeize	RAMADIER Antoinette PRADAL Jean	Antoinette RAMADIER vve de Jean JULHIEN ROSSEL, de Freissenoux et habitant le Mazel, confesse avoir reçu de Jean PRADAL de Freissenoux, 413l.18s. du capital pour le reste de sa répétition de dot qu'elle a sur les biens de son + mari,	
1030275	1664/05/18	Q	St Chély d'Apcher	RAMPAN François et Jean, bourgeois CAILA Jeanne	Sieurs François et Jean RAMPAN, père et fils confessent avoir reçu de demoiselle Jeanne CAILA vve de + Sieur Antoine MICHEL 800l. en déduction de la constitution de dot faite à demoiselle Jeanne MICHEL femme du dit Jean RAMPAN.	signé : J.CAILA, RAMPAN, RAMPAN

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030316	1664/06/21	Acc.	Noalhac (Genestuejols)	RAOUL Béatrix SEGUIN Pierre	Il y a procès pendant entre Beatrix RAOUL vve de Barthélémy SEGUY et Pierre SEGUY frère et héritier du dit Barthélémy concernant la répétition de dot établie dans le C.M. de la dite RAOUL le 09/11/1650 par Me PAGES, constitution payé le même jour par compensation de même somme et choses inscrites au C.M. de Guillaume SEGUY fils de la dite Béatrix RAOUL avec Jacqueline SEGUY, ainsi que la pension accordée à la dite RAOUL dans le testament du dit Barthélémy du 05/05/1664	
1030421	1664/09/21		St Chély d'Apcher	Religieuses du monastère de Ste Ursule MICHEL Françoise	par contrat du 10/2/1663 demoiselle Françoise de MICHEL vve et héritière de Sr Jacques GALIN vivant bourgeois, à fait vente de la métairie de Combret aux Bessons pour 6310l. aux religieuses du monastère de Ste Ursule représentées par : la Révérente Mère Anne de Ste Madeleine SARRAZIN supérieure, la soeur de St Pierre JOYE assistante, les soeurs Catherine de Ste Dorothee d'Apcher et Marie des Anges FOURNIER conseillères. La vente est réglée de la manière suivante : 1410l. que les religieuses gardent en leurs mains comme étant dûes par le dit + GALIN pour solde de la dotation de soeur Anne de Ste Marguerite GALIN, 200l. payées comptant, 700l. dûes par Sieur Bertrand TREBUCHET et demoiselle Anne CHALVET mariés et par le Sieur Pierre VACHERY du Malzieu pour la dotation de soeur Marie de St Augustin ROYER (?), 1500l. dûes par demoiselle Marie de MICHEL et les hoirs de + André CAILA pour la dotation de soeur Anne de Ste Ursule CAILA leur fille, 1300l. dûes par noble Bernard de GRAS seigneur de Lignhac suite à obligation du 02/07/1661 et 1200l. dûes par noble Georges de la FREMONDIE et demoiselle Claude DAURELLE pour la dotation de soeur Marie de Ste Thérèse de la FREMONDIE leur fille. La somme de la vente employée en partie par Demoiselle Françoise MICHEL pour payer : 2100l. au Sieur Jacques BARTHELEMY pour la dot faite à demoiselle Antoinette GALIN sa femme et belle-soeur de la dite Françoise, 2100l. à Sieur Jacques GALIN de Chaudesaigues beau-frère de la dite Françoise, 200l. à Sieur Guillaume SEROUDE chirurgien sur la constitution de demoiselle Agnès GALIN autre belle-soeur de la dite Françoise et 20l. au religieuses de Ste Ursule pour le leg fait par + Jacques GALIN en son T. par Me BRUGEIRON.	signé : F. MICHEL, Anne de Ste Magdeleine SARRAZIN, soeur de St Pierre JOYE, soeur de Ste Dorothee DAPCHER, soeur de N.D. des Anfes FORNIER
1030338	1664/07/04	Q	Les Bessons Fau de Peyre	REVERSAT Marguerite et PROUZET Jean BONNAFE Pierre	Marguerite REVERSAT vve de + Jean PROUZET et son fils Jean PROUZET, mari d'Isabeau BONNAFE confessent avoir reçu de Pierre BONNAFE du Chambon 196l. En déduction de la dot constituée à la dite Isabeau en son C.M. par Me TRICAL	

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030271	1664/05/15	Q	St Chély d'Apcher	REYLET Jean REYLET Jean	Jean REYLET jeune, fils de + Jean confesse avoir reçu de Jean REYLET vieux, son frère, 13 l. en déduction d'une somme de 55l. constituée au dit REYLET jeune en son C.M. du 04/02/1661 par moi notaire, avec Anne BRUN.	mention de Louis BRUN père de la dite Anne.
1030207	1664/03/11	Acc.	La Fage Montivernoux Noalhac	RIEUTORT Jean BOYER Jean	Sachant que Guillaume GIBERT de Bécus a laissé Philippe BOUVET sa femme et deux enfants : Guillaume et Raymond, que la dite BOUVET est décédée il y a environ un mois instituant par son T. devant Me Daunis le dit Guillaume comme son H.U. et les dits RIEUTORT et BOYER comme tuteurs des deux enfants. Les dits RIEUTORT et Boyer se sont entendus, le dit RIEUTORT pour prendre à sa charge le dit Raymond et le dit BOYER le dit Guillaume et pour se partager les fruits de l'héritage tant que durera leur charge de tuteurs.	
1030260	1664/05/03	Rat.	Rimeize	RIMEIZE Béatrice CHARREIRE Jeanne	Béatrice RIMEIZE vve d'Etienne CHARREIRE de Chassignoles sachant le contrat passé entre Jean RIMEIZE Coulanet son père des Bessons, faisant pour elle, et Jeanne CHARREIRE fille du dit +Etienne CHARREIRE son premier mari, portant subrogation en faveur de la dite CHARREIRE et obligation au profit de la dite RIMEIZE, a ratifié le dit contrat.	cf : 1030210
1030210	1664/03/13	Acc.	Rimeize (Chassignoles)	RIMEIZE Béatrice CHARREIRE Jeanne	Il y avait procès pendant entre Béatrice RIMEIZE vve d'Etienne CHARREIRE et Jeanne CHARREIRE fille du premier mariahe du dit + Etienne avec + Jeanne MATHIEU, concernant la répétition de dot de la dite Béatrice et son gain de survie selon son C.M. du 01/02/1656. Un accord est trouvé entre Jean RIMEIZE dit Coulanet au nom de sa fille et la dite Jeanne CHARREIRE.	cf : 1030260
1030221	1664/04/03		St Chély d'Apcher Les Bessons	RUAT Jacques, docteur en droit BLANC Etienne, marchand	Me Jacques RUAT sieur de Sarroul, lieutenant de justice du mandement de Montaleyrac et Me Etienne BLANC comme mari de demoiselle Françoise RUAT, ont fait compte et calcul de ce qui est dû au dit Blanc de la dot constituée à la dite demoiselle RUAT en son C.M. par moi notaire.	signé : RUAT, RUAT, BLANC
1030322	1664/06/22	Acc.	St Chély d'Apcher	RUAT Jacques, docteur en droit RUAT Barthélémy, bourgeois	Il y a accord entre Me Jacques RUAT et Sieur Barthélémy RUAT père et fils concernant la pension que le dit Jacques RUAT s'est réservé dans le contrat passé devant Me P. CONORTON et auquel le dit Barthélémy RUAT est obligé.	signé RUAT, RUAT

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030281	1664/05/22	Q	St Pierre le Vieux (Cineyrac)	RUAT Jean FOURNIER Jean et GRIMAL Barthélémy	Jean RUAT confesse avoir été payé et remboursé par Jean FOURNIER dit Benel et Barthélémy GRIMAL, ayeul et petit-fils, de la taille et autre, pour un pâtage de St Martin et autres terres.	
1030291	1664/06/02	Acc.	St Pierre le Vieux (Cineyrac)	RUAT Jean THOZERY Vidal	Accord est trouvé entre Jean RUAT et Vidal THOZERY concernant la vente faite par le dit RUAT au dit THOZERY le 01/12/1661 d'une maison couverte de paille, d'un chazal de grange et d'un jardin pour 150l. Vente payée par Antoinette VIGIER ditte Rossette mais pour laquelle le dit RUAT demandait un supplément de prix. Accord est fait pour un supplément de 16l.	
1030381	1664/08/07	Q	Albaret le Comtal (le Mazet)	SAINT CHELY Marguerite FILHON Jean et Pierre	Marguerite SAINT CHELY vve de Pierre FILHON confesse avoir été payée et satisfaite de Jean et Pierre FILHON père et fils, de la pension viagère donnée par son + mari de tout le passé à la St Michel	signé (P) FILHON
1030178	1664/02/12	C.M.	La Fage St Julien Albaret le Comtal	SALOMON Antoine RAYNAL Marguerite	Antoine SALOMON du Puech del Mont, fils de Jacques et de + Catherine GONTIER d'une part et Marguerite RAYNAL fille de Jean et de + Jeanne CHALVET d'autre. La dite + Catherine GONTIER en son T. du 02/04/1662 ayant doté ses fils Anthoine et Guillaume et remis l'hérité au dit Jacques SALOMON son mari, celui-ci remèt au dit Antoine SALOMON son fils aîné, l'entière hérité, de plus le dit Jacques SALOMON fait donation à son fils Antoine du quart de tous ses biens. La dite RAYNAL future épouse s'est constituée dot de tous ses biens et en partuculier de la somme de 240l., une vache, deux robes.... du leg fait par la dite + CHALVET sa mère en son T. du 18/08/1660 par Me CONNORT, ainsi que de 80l., une vache, 2 robes.... pour la portion du leg fait à + Marguerite RAYNAL sa soeur plus jeune décédée ab intestat.	cf : 1030212, 1030339
1030212	1664/03/20	Q	La Fage St Julien Albaret le Comtal	SALOMON Jacques et Antoine ROCHE Philippe	Jacques et Antoine SALOMON père et fils du Puech del Mont confesse avoir reçu de Philippe ROCHE mari de Gasparde CHALVET 30l., un cestier de seigle, En moins de la constitution faite à Marguerite RAYNAL femme du dit SALOMON fils.	cf : 1030178, 1030339
1030339	1664/07/04	Q	La Fage St Julien Albaret le Comtal	SALOMON Jacques et Antoine ROCHE Philippe	Jacques et Antoine SALOMON père et fils du Puech del Mont confesse avoir reçu de Philippe ROCHE mari de Gasparde CHALVET 90l., une vache pleine, En moins de la constitution faite à Marguerite RAYNAL femme du dit SALOMON fils.	cf : 1030178, 1030212

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030420	1664/09/21	Q	La Fage St Julien	SALOMON Jacques et Antoine NOUZEYRETTE Jeanne	Jacques et Antoine SALOMON oncle et neveu du Puech del Mont confessent avoir été remboursés par Jeanne NOUZEYRETTE fille de Jean du dit lieu de la taille pour le jardin au fond duquel la dite Jeanne a construite sa maison.	
1030357	1664/07/10	T	St Chély d'Apcher	SARRAZIN Isabeau	à Catherine MATHIEU sa fille outre la donation faite, 5s.; à Luque MATHIEU son autre fille, femme de Jean SAVY, 15l.; institue Antoine MATHIEU son fils son H.U.	la testatrice vve de Pierre MATHIEU, vivant sergent de la ville
1030314	1664/06/21	V	La Fage St Julien (le Puech del Mont)	SAVARIC Etienne SALOMON Jacques	Etienne SAVARIC vend à Jacques SALOMON un petit pâturage contenant 3 cartonnées de terre pour 33l.	
1030240	1664/04/27	CM	St Chély d'Apcher	SAVY Jean, tisserand BRASSAC Anne	Jean SAVY vieux, fils de +. Vidal David et de Jeanne MONTEIL d'une part et Anne BRASSAC d'Espouzolles fille de + Jean BRASSAC et de Louise PROUZET d'autre. La dite Anne BRASSAC s'est constituée dot de tous ses droits et biens dont 36l. De Charlotte POULALHON vve et héritière de Jean BRASSAC d'Espouzolles, sa belle-soeur, et 3 cestiers de blé d'us par autre Jean BRASSAC son frère. A été présente demoiselle Jeanne CAILA vve de Sieur Antoine MICHEL pour les bons et agréables services reçus, donne à la dite future la jouissance pour 8 années d'un jardin qu'elle a au Valat.	
1030426	1664/09/23	T	Prunières (Apcher)	SOULIER Jean le jeune dit Jouve	à Marguerite SOULIER sa fille femme de Jean BOUSSUGE d'Apcher, les pierres de la démolition d'un chazal avec lesquelles elle pourra édifier sa maison, plus un jardin sis devant le dit Chazal et 120l.; à André SOULIER marié à Florensac (34), 15l.; à Catherine BOUSSUGE sa petite fille une brebis de port; institue Jean SOULIER son fils puisné	
1030300	1664/06/15	Q	Bacon l'Eglise La Fage St Julien	TALON Jean GALNIER Guillaume	Jean TALON du Bacon Vieux, confesse avoir reçu de Guillaume GALNIER de Recoules 15l. en déduction de la somme dont Jean POULALHON beau-père du dit GALNIER est engagée envers le dit Jean et François TALON, père et fils, suite au contrat d'accord du 20/12/1663	
1030419	1664/09/21	Q	Albaret Ste Marie Bacon l'Eglise	TEISSEDRE Barthélémy PELEGRY Claude	Barthélémy TEISSEDRE de Lestival mari de Marguerite PELEGRY confesse avoir reçu de Claude PELEGRY son beau-père 90l. en déduction de dot constituée à la dite Marguerite en son C.M. par moi notaire.	

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030315	1664/06/21	Q	Brion (le Carroc)	TEISSEDRE Guillaume SENRAU Agnès	Guillaume TEISSEDRE confesse avoir reçu d'Agnès SENRAU vve de François CHASTANG 145l. En déduction de la somme dont elle est engagée par contrat du 30/05/1663	
1030252	1664/05/01	Q	Blavignac Bacon l'Eglise	TUFFERY Jean MOURGUE Mathieu et Jean	Jean TUFFERY fils de + Jean dit Teyssere de la Rouveyre, confesse avoir reçu de Mathieu et Jean MOURGUE de Plagnes, 45l. en déduction de la dot constituée à Jeanne MOURGUE femme du dit TUFFERY	
1030398	1664/08/28	Acc.	Blavignac (Rouveyret)	TUFFERY Jean VANEL Jean	accord est trouvé entre Jean TUFFERY comme mari d'Imberte VANEL et Jean VANEL son beau-frère pour régler les litiges existant entre eux concernant : la dot constituée à la dite Imberte par le dit Jean VANEL son frère en son C.M. du 27/11/1653 par me DUCROS (le Malzieu), le leg fait à la dite Imberte par + Etienne VANEL son autre frère et les droits de la dite Imberte sur la succession de + Imberte RIMEIZE sa mère.	
1030162	1664/02/07	CM	Rimeize Les Bessons	VEDRINE Jean GUIONNET Cebelhe	Jean VEDRINE fils de + Jean et de Jeanne CHARREYRE de Chassignoles, assisté de sa mère et de Pierre VEDRINE de Roumeyret son oncle, d'une part et Cebelhe GUIONNET fille de + Jean GUIONNET ROSSERLet de + Jeanne BEYRES, assistée de Jean GUIONNET son frère et de Jeanne GUIONNET sa soeur, d'autre. La dite CHARREYRE donne à son fils 15l. La dite Cebelhe GUIONNET s'est constituée dot de tous ses biens et la dite Jeanne sa soeur lui donne 30l.	
1030215	1664/03/28	Q	Rmeize (Hauteville)	VEDRINE Marguerite BRASSAC Jean	Marguerite VEDRINE vve de Jean PELISSIER dit Grimal confesse avoir reçu de Jean BRASSAC 65l. en déduction de la somme contenue au contrat du 15/06/1662 par moi notaire.	
1030320	1664/06/22	Q	Termes La Fage St Julien	VEDRINE Pierre ASTRUC Antoinette	Pierre VEDRINE de Berc, mari de Catherine TALON confesse avoir reçu d'Antoinette ASTRUC sa belle-mère de Recoules, 60l. En déduction de la dot constituée à la dite Catherine en son C.M. par moi notaire.	
1030216	1664/04/02	Q	Rimeize St Chély d'Apcher	VIDAL Françoise PORTEFAIX François	Françoise VIDAL vve d'Etienne VEDRINE de Chassignole, confesse avoir reçu de François PORTEFAIX François, son beau-frère de Clauses 60l. En déduction de la somme qui lui fut constituée en son C.M.	
1030196	1664/02/24		Arcomie (Plagnes)	VIGAN Isabeau	Isabeau VIGAN institue Jean CHASTANG son mari, son procureur légitime à la passation du C.M. de Pierre CHASTANG leur fils avec Christine PELAT de Reyrcac, confirmant et ratifiant la donations qu'ils firent à leur fils devant Me BROS le 28/09/1649 de la moitié de tous leurs bien, ainsi que celle faite à Anne Marie CHASTANG leur fille en son C.M. avec Antoine BRASSAC.	

N° photo	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
1030392	1664/08/21	Ob	Prunières	VIGIER Jacques et PRADAL Marie ORLHAC Jean, laboureur	Jacques VIGIER et Marie PRADAL mariés, confessent solidairement devoir à Jean ORLHAC 80l. du fait de + Privat PRADAL père de la dite Marie qui en est l'héritière universelle, qu'ils promettent de payer en 9 année et hypothéquant un pâturage.	signé ORLHAC

Lozère Histoire et Généalogie